



Informations inscriptions

Pour une inscription ou une réinscription, veuillez remettre la fiche d'inscription, complétée et accompagnée de l'autorisation parentale pour les mineurs.

Nouveau licencié : joindre impérativement un certificat médical de moins de 6 mois (voir modèle joint), attestant de **l'absence de contre-indication à la pratique du sport /athlétisme en compétition**. (le terme « compétition » doit obligatoirement figurer sur le certificat médical, excepté pour les licences loisirs santé et marche nordique).

Renouvellement de licence : suite au mail envoyé à chaque licencié par la FFA, complété le questionnaire de santé en ligne ou fournir la version papier du questionnaire de santé complété, ou un nouveau certificat médical.

Rendre le dossier entièrement complété.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE.

La **cotisation** annuelle comprend le montant de la licence et l'assurance (la majeure partie de la cotisation va à la **Fédération Française d'Athlétisme**)

Tarifs Licences (possibilité de paiement en 3 fois maximum)

Eveil athlétisme (2014 - 2012), poussins (2011-2010).....	: 135 euros
Benjamins (2009-2008), minimes (2007-2006)	: 145 euros
Cadets (2005-2004), juniors (2003-2002), espoirs (2001 - 1999), étudiants	: 155 euros
Séniors (1998-1987), masters (1986 et avant)	: 175 euros

(Catégories à partir du 1^{er} nov 2020)

Marche nordique / loisirs santé : 125 euros

Réductions

10 euros pour le deuxième licencié d'une même famille.

5 euros par licencié supplémentaire.

AIDES EXTERIEURES

L'UAM est agréé pour les paiements par « **Coupons Sport** », se renseigner auprès du CIAS de la Communauté de communes Cœur de Maurienne – Arvan.au 04.79.64.00.54 (concerne les jeunes âgés de 5 à 20 ans scolarisés ou en alternance à St Jean de Maurienne depuis plus d'un an).

Par **Pass'région** se renseigner auprès de votre établissement scolaire, au 0810 559 559 ou sur <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/> (pour les jeunes de 15 à 25 ans de la région Rhône-Alpes réduction de 30 € du montant d'une licence sportive annuelle).

Fournir la carte lors de l'inscription – ne l'utiliser que pour un seul club sportif.

L'équipement est fourni à tout **nouveau** licencié, la première année.

Pour les catégories cadets à vétérans : coupe vent - maillot athlétique.

Pour les licences Loisirs : coupe-vent

Pour toute licence marche nordique : coupe vent et tee-shirt au nom du club

Pour les catégories école athlétisme à minimes : un tee-shirt

Le maillot du club est obligatoire pour les compétitions.

Stages (uniquement si les conditions sanitaires le permettent)

Le stage d'automne a lieu durant les vacances de la Toussaint en Haute Maurienne. Il concerne les catégories cadets à masters. Pour participer à ce stage il faut impérativement être licencié avant le 30 septembre.

Le stage de printemps se déroule pendant les vacances de Pâques et concerne tous les athlètes à partir de la catégorie cadets.